

Lutter contre les feux de forêt

À travers un communiqué, la préfecture rappelle quelques gestes simples pour limiter les risques d'incendie, à l'heure où l'absence de précipitations sur le département se conjugue avec des températures élevées. Un incendie de forêt peut être évité par des gestes simples et l'application de mesures élémentaires et de bon sens:



- Ne fumez pas en forêt, dans les bois, ni à proximité. Ne jetez pas de mégots par la vitre de la voiture,
- N'allumez pas de feu à moins de 200 mètres de la forêt,
- Ne Faites pas de barbecue en forêt même si vous pensez avoir pris toutes les précautions,
- Campez uniquement dans les lieux autorisés, sécurisés et protégés,
- N'utilisez votre véhicule que sur des chemins autorisés,
- Respectez les interdictions d'accès dans certains massifs boisés en période de risque (vent, sécheresse...)

Si vous êtes témoin d'un départ de feu : à la moindre fumée donnez l'alerte !

- Prévenez rapidement les pompiers (18 ou 112 numéro européen) en leur donnant le plus de précisions possibles (localisation, moyens d'accès des secours...)
- Vous pouvez essayer d'éteindre un feu naissant avec de la terre, du sable ou de l'eau.
- Attention ! Battre le feu avec des branchages peut conduire à sa propagation,
- Ne sortez pas de votre voiture si vous êtes surpris par un front de flammes,
- A pied, recherchez un écran de protection (rocher, butte de terre, mur...)

